

Cet e-mail ne peut pas charger des images à distance.

Objet: **[SPELC] Spelc : Lettre d'avril**

Date: 25/04/24 17:43

A: liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr

De: "\"spelc <>, paris\"> <>, <liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr> <>, (via liste.spelc.perso Mailing List) <>

Expéditeur: liste.spelc.perso-request@spelc.syndicat.ac-paris.fr

content

Spelc - Paris LETTRE D'AVRIL

Le Spelc évolue : Elections au niveau local et national

Lors de l'assemblée générale du Spelc-Paris qui s'est déroulée le 27 mars dernier, un nouveau Conseil syndical a été élu. Il sera installé à partir de septembre 2024 et nous vous le présenterons prochainement.

Pour l'heure, les changements au Bureau du Spelc-Paris sont les suivants :

- **Claire Demolin Cordier a été élue présidente,**
- **Chantal Delbiausse, vice-présidente,**
- **Guillaume Cuvelier, secrétaire.**

Au niveau national, le 78ème congrès de la Fédération des Spelc s'est déroulé du 16 au 18 avril 2024. **Jean-Louis Stalder a été élu président de la Fédération des Spelc, Annick Rage a été élue secrétaire générale.**

A l'occasion de ce congrès, **Claire Demolin Cordier a été élue conseillère fédérale.**

Ci-dessous les représentants du Spelc au niveau national :

Conseil fédéral

Bureau fédéral

Mouvement des Maîtres du 2nd degré Le Spelc : le SEUL syndicat à prendre la parole en CAE pour revendiquer le respect des Accords de l'Emploi

Les maîtres du second degré inscrits au mouvement intra-académique peuvent saisir leur vœux jusqu'au 30 avril sur la plateforme en cliquant ici :

Plateforme du mouvement

N'oubliez pas d'envoyer la copie de vos vœux à la Direction diocésaine de Paris.

Pensez à consulter les postes additifs :

Une liste de postes supplémentaires dans nos établissements parisiens a été publiée tardivement sur le site du Rectorat de Paris. **Ils ne figurent pas sur la plateforme du mouvement mais sont consultables en cliquant ici :**

Liste des postes additifs

Contactez nous si vous souhaitez postuler sur l'un de ces postes additifs.

La prochaine CAE (Commission Académique de l'Emploi) aura lieu le 6 mai et concerne les enseignants avec un code de priorité A. **Cette année, suite à la demande du SPELC, les propositions de nominations des codifiés A (pertes d'heures) seront établies par la CAE conformément aux Accords de l'emploi. LE SPELC est d'autant plus écouté, qu'il demande le respect de ces accords dont l'application n'est pas négociable.**

LE SPELC milite pour que ces Accords de l'emploi soient davantage respectés dans l'académie de Paris. **A ce jour, le SPELC est le seul syndicat à prendre la parole en CAE pour revendiquer l'application des ces textes, garants du respect des règles pour tous les enseignants dans leur démarche de mutation.**

Véronique Ducamin siège pour le SPELC en CAE. Son action est déterminée et efficace. Vous pouvez la contacter :

v.ducamin@spelc.fr

Calendrier du Mouvement des Maîtres 1er degré

Professeurs stagiaires et Professeurs entrant dans l'académie

La 2ème phase de nomination des Maîtres du 1er degré dans les établissements privés sous contrat d'association et en contrat simple est lancée. La circulaire 24AN0068 (relative à la procédure de cette 2ème phase) ainsi que les annexes mentionnées dans cette circulaire (dont la liste des postes vacants ou susceptible de l'être) sont accessibles sur le site du Rectorat en cliquant ci-dessous :

Lien vers la page du Rectorat

Au plus tard le 20 mai 2024 : les professeurs des écoles stagiaires lauréats 2023 affectés dans l'académie de Paris au 01/09/2023 et les enseignants d'autres académies participant au mouvement de l'académie de Paris doivent compléter les annexes 1 et 1-1 et les renvoyer exclusivement par mail à l'adresse : ce.dep1@ac-paris.fr

Annexes 1 et 1-1

Pour toute question concernant votre mutation, contactez notre Responsable Spelc du Mouvement des Maîtres du 1er degré, Emmanuelle Savioz :

e.savioz@spelc.fr

Le Spelc en audience au Ministère : des revendications claires pour le régime de prévoyance

Le 24 mars dernier, Régine Mahé, présidente de la Fédération des Spelc et Jean-Yves Thoraval, membre du Bureau fédéral, ont été reçus en audience au Ministère. Ils ont exprimé les revendications du Spelc, entre autres points, sur la préservation du régime de

Prévoyance/Protection sociale propre à l'Enseignement privé catholique :

Le Spelc : "Les Maîtres du privé sous contrat, agents publics, bénéficient d'une prévoyance obligatoire, prise en charge pour moitié par les OGEC (organismes de gestion des établissements sous contrat). Le Spelc revendique la préservation de cette prévoyance en cas de longue maladie, invalidité..."

Avec l'obligation d'une mutuelle employeur pour les agents de la fonction publique, les enseignants des établissements privés sous contrat risquent de perdre un avantage significatif et un acquis, à savoir leur régime actuel de prévoyance. Le danger inquiète.

Qu'en est-il ? Le Spelc propose un groupe de travail spécifique sur la question avec le ministère et les organisations syndicales représentatives au CCMMEP."

Réponse du Ministère : "Aucune remise en question de la prévoyance pour les enseignants du secteur privé sous contrat. L'accord de branche reste en vigueur de manière durable. L'adhésion à la prévoyance Etat sera facultative. Les deux systèmes vont cohabiter".

Si vous avez des questions concernant la prévoyance, si vous vous interrogez sur sa mise en place en cas de maladie, vous pouvez contacter Claire Demolin Cordier :

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

**Préparez vos loisirs et vos vacances avec Préau,
des avantages offerts aux personnels de l'Education nationale**

Le savez-vous ?

Préau est une association du Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports qui a pour but de **faire bénéficier les personnels d'avantages sociaux**.

Préau permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des prestations de loisir, culturelles, touristiques, sportives...

Certaines offres donnent accès gratuitement à des contenus culturels divers : presse, cinémathèque, musique, cours en ligne...

Le site propose aussi des avantages sur des prestations de vie quotidienne (garde d'enfants, assurances...) et des aides dans le cadre d'actions sociales.

Le lien vers le site Préau est ici :

Préau

L'équipe du Spelc est là pour vous épauler

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en **désaccord avec l'avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

- Responsable 1 er degré : Isabelle Malet

i.malet@spelc.fr / 06 66 29 60 37

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du SPELC-PARIS, le bulletin d'adhésion est ici :

Bulletin d'adhésion

Pour vous désabonner de la liste, utilisez l'application https://bv.ac-paris.fr/desabo_ostic/accueil